



Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 Septembre 2024

Les membres de l'association « AZAY, RANDO-LOISIRS » se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 6 septembre 2024 à 17 heures sur convocation du bureau, aux Berges du Cher à AZAY SUR CHER.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'état des signatures permet de constater que **118** adhérents sont présents ou représentés sur un total de **171**.

L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 7 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Résolution 1)-Élection du président de séance ;
- Résolution 2)-Élection du secrétaire de séance ;
- Résolution 3)-Élection d'un scrutateur ;
- Résolution 4)-Rapport moral de l'exercice ;
- Résolution 5)-Rapport financier et approbation des comptes
- Résolution 6)-Présentation des randonnées faites sur l'exercice ;
- Résolution 7)- Montant de la cotisation 2024/2025 Sans changement 15 €
- Résolution 8)- Élection des membres du bureau ;
- Résolution 9)- Présentation des projets de l'association ;
- Résolution 10)- Questions diverses

Résolution N°1 : Élection du Président de séance de l'assemblée. Article 24.

Pour remplir les fonctions de président de séance, l'assemblée générale élit : **Pierre FOUGERAIS**

Votes contre : **néant**

Abstentions : **néant**

La 1ère résolution (article 24) est adoptée

Résolution N°2 : Élection du Secrétaire de séance de l'assemblée. Article 24.

Pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, l'assemblée générale élit : **Catherine LAGISQUET**

Votes contre : **néant**

Abstentions : **néant**

La 2^{ème} résolution (article 24) est adoptée

Résolution N°3 : Élection du scrutateur de séance de l'assemblée. Article 24.

Pour remplir les fonctions de scrutateur de séance, l'assemblée générale élit : **Cendrine ROCOURT**

Votes contre : **néant**

Abstentions : **néant**

La 3^{ème} résolution (article 24) est adoptée

Résolution N°4 : Le président fait lecture de son rapport d'activité de l'exercice écoulé.

Résolution sans vote, l'assemblée en prend acte

Aucune remarque n'a été apportée sur le procès-verbal de l'exercice précédent, celui-ci est validé à l'unanimité.

Résolution N°5 : Il a été fait lecture du rapport financier

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuves-en leur forme, teneur, imputation et répartition, tous les comptes de charges de l'exercice.

Votes contre : **néant**

Abstentions : **néant**

La 5^{ème} résolution (article 24) est adoptée

Résolution N°6 : Présentation des randonnées faites sur l'exercice écoulé.

Rapport d'activité jeux de l'exercice écoulé.
L'assemblée en prend acte. Résolution sans vote.

Résolution N°7 : L'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend acte que la cotisation 2024/2025 reste fixée à 15.00 € par personne.

Votes contre : **néant**

Abstentions : **néant**

La 7^{ème} résolution (article 24) est adoptée

Résolution N°8 : l'assemblée générale prend acte :

- Du non renouvellement de mandat de **Mr LAGISQUET Joseph**
- De la démission de **Mr POIRATON Jean-Philippe**

L'assemblée générale prend acte des membres restants dans le bureau de Mrs et Mmes :

FOUGERAIS Pierre	Votes contre : néant	Abstentions : néant
BLANCHIS Geneviève	Votes contre : néant	Abstentions : néant
LAGISQUET Catherine	Votes contre : néant	Abstentions : néant
GAULIN Anne-Laure	Votes contre : néant	Abstentions : néant
BRIDONNEAU Brigitte	Votes contre : néant	Abstentions : néant
CHENIN Chantal	Votes contre : néant	Abstentions : néant
MILCENT Philippe	Votes contre : néant	Abstentions : néant

L'assemblée générale, appelle à de nouvelles candidatures pour compléter son bureau.

Aucun membre présent à l'Assemblée générale n'a souhaité rentrer dans le bureau.

Donc le bureau se compose de 7 membres.

La 8^{ème} résolution (article 25) est adoptée

Résolution N°9 : Il a été évoqué le nouveau programme de randonnées pour l'exercice à venir,

- Il a été également confirmé le maintien des concours de cartes, ainsi que les marches nordiques.
- La reconduction du repas à un LEP sera encore assurée sur cet exercice.
- De nouveaux projets sont à l'étude, et seront proposés au cours de l'exercice.

Résolution N°10 : Questions diverses :

L'assemblée générale prend acte d'une information exprimée par le président de séance :

« Le comportement de certains adhérents au cours de cette saison et de la saison précédente, ne correspond absolument pas à l'éthique fixée par le règlement intérieur.

Je profite de la parole qui m'est donné pour vous rappeler les termes de l'Article 1 :

« Tout membre s'engage à favoriser et conserver, par son attitude au sein du groupe un état d'esprit convivial, amical, d'entraide et de solidarité ».

*Au cours de cette saison comme lors de la saison passée, des incivilités, des attitudes déplacées, des insultes ont été proférées à l'encontre du président et des membres du bureau, qui je vous le rappelle **ne sont que des bénévoles** au service de votre association.*

Il va de soi que le bureau ne veut pas revivre ces moments-là, par conséquent, ces personnes seront exclues de nos séjours. Dorénavant, nous tenons à ce que les termes de l'article 1 de notre règlement intérieur soient respectés. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance le Secrétaire de séance et le scrutateur de séance.

A AZAY SUR CHER, le 6 Septembre 2024

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

La scrutateur de séance

